



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 189 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013323-0002 - Arrêté portant délégation de signature à : Mickaël LE BOUR, Marion LORNE, Marie- Catherine PUCCINELLI, Marie- Claire LABAY, Yolande CHEVALIER, Lydia DAIGREMONT	1
---	---

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

Décision N °2013248-0003 - Décision n °2013-29 portant subdélégation en matière administrative	5
Décision N °2013248-0004 - Décision n °2013-30 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire	9



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013323-0002

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 19 Novembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Mickaël LE BOUR, Marion LORNE, Marie-
Catherine PUCCINELLI, Marie- Claire
LABAY, Yolande CHEVALIER, Lydia
DAIGREMONT



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **19 NOV. 2013**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AVENANT n°5-2013

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,


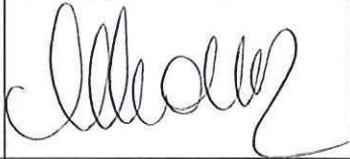
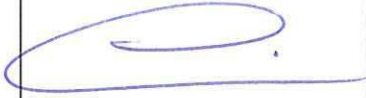
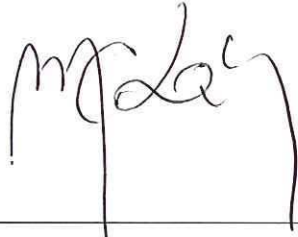


- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE



PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

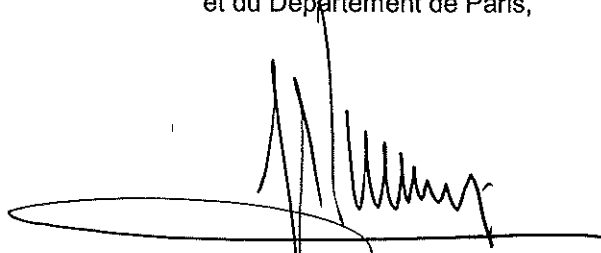
DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

<p>M. Mickaël LE BOUR, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable de la Division Certification des Comptes et Comptabilité reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Secteur Public Local.</p>	
<p>M^{me} Marion LORNE, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable de la Division Gestion des Collectivités et Établissements Publics Locaux, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Secteur Public Local.</p>	
<p>M^{me} Marie-Catherine PUCCINELLI, Administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable de la Division Animation du Réseau, Modernisation et Fiscalité Directe Locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Secteur Public Local.</p>	
<p>Mme Marie-Claire LABAY, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Dépenses Ville et Département de Paris – Préfecture de Police, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Secteur Public Local en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Secteur Public Local.</p>	
<p>Mme Yolande CHEVALIER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Responsable du Domaine Recettes Ville et Département de Paris – Préfecture de Police, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre Domaine du Pôle Secteur Public Local en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Secteur Public Local.</p>	
<p>Mme Lydia DAIGREMONT, Inspectrice Principale des Finances Publiques, Responsable du Domaine Région et Collectivités Diverses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Secteur Public Local en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Secteur Public Local.</p>	

Les délégations précédemment consenties aux responsables et adjoints des services du Pôle Secteur Public Local demeurent valables.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,
Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France
et du Département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n °2013248-0003

signé par
Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france

le 05 Septembre 2013

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

Décision n °2013-29 portant subdélégation en
matière administrative



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2013- 029

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté du 27 juillet 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, portant nomination de M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU l'arrêté n° 2013-002-0014 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU l'arrêté du 16 juillet 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, portant nomination de M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,
- Mme Annick DEVEAU, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral susvisé pour le département de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHPILEVSKY, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, aux fonctionnaires suivants :

- Mme Annie CHOQUET, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :
 - . Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,

- . Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence,
- . Mme Juliette VERRI, chargée de mission pour les populations étrangères,
- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :
 - . Mme Fatima FETOUHI, adjointe au chef du service du logement,
 - . M. Simon VIDAL, chef de la mission du droit au logement opposable (à compter du 01/10/2013) et Mme Martine RAYNAUD, adjointe au chef de la mission du droit au logement opposable,
 - . Mme Dominique HUEBER, chef du bureau de l'accès au logement, M. Arnaud DECKER, adjoint au chef de bureau et Mme Claude CHAMBRY, adjointe au chef du bureau,
 - . M. NGUYEN DUY Hoa, chef du bureau du maintien dans le logement et Mme Marie-Christine DOUCET, adjointe au chef de bureau
 - . Mme Annie MALTAT, chef du bureau de l'insertion par le logement,
- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :
 - . M. Philippe CHANTRE, adjoint au chef du service habitat et rénovation urbaine,
 - . M. Bertrand TALDIR, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,
 - . M. Christophe COUPAT, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
 - . M. Yves RUELLE, chef du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,
 - . Mme Véronique PERCHAUD, responsable du pôle habitat privé,
 - . M. Gérard BOREL, chargé de mission habitat privé,
 - . Mme Marie-Claude ROBERT, chef du bureau de la lutte contre le saturnisme,
 - . M. Farid HATCHANE, adjoint au chef du bureau de la lutte contre le saturnisme.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture Paris.

Fait à Paris, le **5 SEP. 2013**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement


Jean-Martin DELORME



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n °2013248-0004

signé par
Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france

le 05 Septembre 2013

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

Décision n °2013-30 portant subdélégation en
matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2013 - 030

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnateur secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE
L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements public,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'Etat,
- VU l'arrêté du 27 juillet 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, portant nomination de M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU l'arrêté du 16 juillet 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, portant nomination de M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,
- VU l'arrêté n° 2013016-0005 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,
- Mme Annick DEVEAU, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHPILEVSKY, subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- Mme Annie CHOQUET, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence, à Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion et à Mme Juliette VERRI, chargée de mission pour les populations étrangères,
- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Fatima FETOUHI, adjointe au chef du service du logement,
- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe CHANTRE, adjoint au chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine, à M. Bertrand TALDIR, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine, à M. Pierre BAYLE, chargé d'études habitat, à Mme Véronique PERCHAUD, responsable du pôle habitat privé, à Mme Marie-Claude ROBERT, chef du bureau de la lutte contre le saturnisme et à M. Farid HATCHANE, adjoint au chef de bureau de la lutte contre le saturnisme.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture Paris.

Fait à Paris, le **- 5 SEP. 2013**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME